

Le certificat d'opérateur n'étant pas requis à cette époque, je vous saurais gré de m'inscrire pour la prochaine session d'examen d'opérateur radio-télégraphiste, pour laquelle, me référant à l'article 16 de la Loi du 22-7-1947, je vous saurais gré de vouloir bien m'accorder la dispense de l'épreuve relative aux connaissances techniques en ELECTRICITE, eu égard aux connaissances acquises au cours de mes études et sanctionnées par mon diplôme d'INGENIEUR TECHNICIEN I.G.Lg. spécialisé en électricité, diplôme agréé par l'Etat et dont copie vous est transmise en annexe à la présente.

Vous m'obligeriez tout particulièrement en me rétrocedant mon ancien indicatif " ON 4 KO " qui, selon les renseignements en ma possession est actuellement libre d'affectation.

A toutes fins utiles, je joins à la présente :

- une pièce officielle établissant mon âge et ma nationalité,
- photo-copie de mon diplôme d'ingénieur technicien,
- le schéma de la station projetée,

et je verse ce jour au compte chèque postal n°5030 de Monsieur le Receveur des Télégraphes et Téléphones, la somme de 45 frs., représentant le montant des frais d'examen.

Espérant être fixé incessamment quant à la dispense demandée pour l'examen d'électricité et ultérieurement quant à la date de la prochaine session d'examens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes remerciements anticipés et l'expression de ma haute considération.